



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 10/10/2025
Reçu en préfecture le 10/10/2025
Publié le
ID : 085-218501096-20251006-2025OCTDEL8-DE



Date de la convocation : 30 septembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD (sauf à la délibération n°13)- Patrice BOUANCHEAU (sauf aux délibérations 22 à 25) - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET (sauf à la délibération n°2) - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE - Tanguy SACHOT

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Angélique RICHARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 2 et 13
Nombre de conseillers présents : 29
28 aux délibérations 2, 13 et 22 à 25
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 2 et 22 à 25
31 à la délibération 13

Secrétaire de séance : Tanguy SACHOT

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il s'agit des créations, transformations et suppressions de postes ou des besoins en recrutement temporaire ou permanent, au sein des différents services de la Ville impactant le tableau des effectifs.

✓ Transformations de postes suite à recrutement :

Suite aux récents recrutements au sein des services de la Ville des Herbiers, il convient de transformer le tableau des effectifs afin d'assurer une cohérence entre le grade de l'agent recruté et le grade mentionné au tableau des effectifs.

POSTE CRÉE				
Nature	Service	Grade	Quotité	Date d'application
Permanent	Jeunesse	Adjoint d'animation	100 %	01/09/2025
Permanent	Théâtre	Adjoint administratif	100 %	01/10/2025
Permanent	Maintenance Bâtiment	Adjoint Technique	100 %	01/09/2025
Permanent	Affaires scolaires	Adjoint d'animation	85%	01/09/2025

POSTE SUPPRIMÉ			
N° Poste	Service	Grade	Date d'application
253	Jeunesse	Animateur	01/09/2025
366	Théâtre	Adj. Admin principal de 2ème classe	01/10/2025
199	Maintenance Bâtiment	Adj. Technique principal de 1ère classe	01/09/2025
6386	Affaires scolaires	Animateur	01/09/2025

✓ Création d'emplois permanents

Pour répondre aux enjeux de sécurité du quotidien, et face à la hausse des infractions, une direction Proximité et Sécurité a été créée depuis le 1^{er} juin 2025. Aujourd'hui il est proposé d'accroître les moyens de cette direction en créant, à compter du 1^{er} janvier 2026, deux postes d'agents de police, au grade de gardien-brigadier.

POSTES CRÉÉS				
Nature	Service	Grade	Quotité	Date d'application
Permanent	Police municipale	Gardien-brigadier (C)	100 %	01/01/2026
Permanent	Police municipale	Gardien-brigadier (C)	100 %	01/01/2026

✓ Création d'emplois temporaires

Il convient de créer des emplois temporaires sur la base de l'article L332 – 23 du Code Général de la Fonction Publique et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- **Direction Administration Générale : Etat Civil / Elections**

Afin d'assurer la mission de recensement de la population, il est proposé de créer deux postes temporaires, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif pour la période de recensement 2026, soit entre janvier et fin février 2026.

- **Direction Générale Adjointe Culture, Patrimoine et Centre-Ville : Château d'Ardelay**

Lors de l'organisation des expositions au Château d'Ardelay et à la Tour des arts et des journées du patrimoine, des agents temporaires sont recrutés pour le montage et le démontage des œuvres et l'accueil sur chaque période d'exposition.

Afin de faciliter la gestion de ces expositions, il est proposé de créer un poste temporaire sur le grade d'adjoint du patrimoine sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique (accroissement temporaire d'activité) à temps non complet (60%) pour une durée d'un (1) an à compter du 1er janvier 2026.

• **Direction Communication, Sport, Évènementiel**

Depuis 2023, un apprenti en graphisme est recruté au service communication. Pour la rentrée 2025 il n'a pas été possible de pourvoir ce poste en raison de plusieurs désistements. Par conséquent, pour pallier la charge de travail conséquente sur la fin d'année, il convient de créer un poste temporaire de graphiste sur le grade de rédacteur territorial (B) sur la base de l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique (accroissement temporaire d'activité) à temps complet du 16/10/2025 au 31/12/2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 11 septembre 2025,

Vu le projet de tableau des effectifs figurant en annexe,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Administration Générale, Commerce et Centre-ville du 24 septembre 2025,

Vu le budget principal,

Vu le rapport de Patrice BOUANCHEAU,

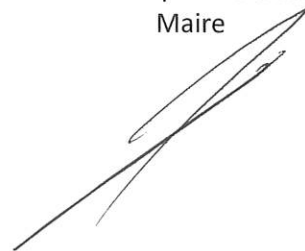
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus et figurant en annexe,
- impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

Tanguy SACHOT
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 10 OCT. 2025
Publié électroniquement le : 10 OCT. 2025